

coût des projets s'élève approximativement à \$2,134,000. Il est à remarquer que ce montant ne comprend pas le coût du programme d'entretien et de réparation pour le Nouveau-Brunswick.

2. Un nouveau programme de subvention aux bateaux de pêche qui doit inclure la modification et la transformation des bateaux de pêche actuels est actuellement élaboré. Aucun programme ne prévoit d'aide à l'amélioration de l'équipement, sauf en ce qui concerne la poursuite de nos recherches dans ce domaine.

3. La conception d'un programme de supplément du revenu pour les pêcheurs dans le besoin visant à remplacer les prestations versées par la Commission de l'assurance-chômage en période de chômage saisonnier, fait l'objet d'une étude depuis un certain temps. Un certain nombre de choix ont été établis, choix qui, s'ils sont acceptables pour les clients, pourraient être appliqués dès qu'une base de données opérationnelle sera bien en place. L'on croit que le programme choisi doit être intégré aux programmes élaborés à l'heure actuelle afin de redresser l'industrie et le commerce basés sur les ressources en poisson de fond de la côte atlantique.

4. Le Canada, à la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, a fortement préconisé le concept de la «zone économique», zone de 188 milles de largeur au delà d'une mer territoriale de 12 milles, dans laquelle l'État côtier aurait des droits souverains sur l'exploitation et la gestion des ressources renouvelables et non renouvelables de même que des droits précis en matière de lutte contre la pollution et de recherche scientifique en océanographie. Quant à la juridiction sur les pêches, le Canada cherche également à obtenir des droits sur les ressources du plateau continental là où le plateau dépasse les limites de la zone économique et, de plus, il cherche à protéger les espèces de poisson anadromes, comme le saumon, lorsqu'elles émigrent au delà de la zone économique de l'État d'origine.

LA TECHNIQUE DES COMMUNICATIONS

Question n° 1974—M. Reynolds:

1. Un contrat a-t-il été adjugé à R.C.A. Ltée de Montréal (Québec), en vue de recherches expérimentales en matière de technique des communications, pour un montant de \$2,262,806?

2. Quelle est l'utilisation du matériel acheté?

3. Quels avantages espère-t-on tirer de ces recherches?

4. Le ministère des Approvisionnements et Services conteste-t-il quelquefois l'opportunité de tels contrats et des contrats en général?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères des Approvisionnements et Services et Communications m'informent comme suit: 1. Le ministère a en effet adjugé un marché de cette valeur à la R.C.A. Ltée le 2 octobre 1974, pour la fourniture de matériel électronique, de pièces de rechange et de données en la matière. L'ensemble devait être adapté, selon les spécifications du ministère des Communications, aux terminaux expérimentaux pour utilisateurs éloignés et au système de contrôle de réseau du satellite technologique de télécommunications.

2. Le matériel a pour fonction d'émettre des signaux au Satellite technologique de télécommunications (STT) et d'en recevoir. Il fait partie du complexe de la station terrienne qui est nécessaire pour l'utilisation expérimentale du satellite.

3. Le programme du STT est une entreprise conjointe du Canada et des États-Unis qui comporte l'utilisation d'une puissance accrue du satellite pour permettre d'utiliser des

Questions au Feuilleton

terminaux terriens plus petits et moins coûteux. Les objectifs du Canada sont d'évaluer les applications possibles de ces satellites de télécommunications à haute puissance, d'élaborer les techniques et le matériel requis et d'en faire l'essai, ainsi que d'accroître la capacité de l'industrie canadienne de façon à ce qu'elle puisse satisfaire aux besoins du Canada en matière de systèmes de télécommunications par satellite en général.

4. Ce sont les ministères clients qui déterminent leurs besoins en biens et services. La pertinence du prix et des autres clauses est confirmée par une étude approfondie menée par des cadres du ministère des Approvisionnements et Services avant la passation du marché.

AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE SERVICE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Question n° 2047—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, combien a coûté l'exploitation du Service des rapports et documents parlementaires du ministère des Affaires extérieures?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il n'existe pas de service des rapports et documents parlementaires proprement dit au ministère des Affaires extérieures. Ces fonctions font partie des tâches normales des fonctionnaires rattachés au cabinet du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE—LE SERVICE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Question n° 2051—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, combien a coûté l'exploitation du Service des rapports et documents parlementaires du ministère de la Justice?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Il n'existe pas comme tel un service des rapports et documents parlementaires au sein du ministère de la Justice. Cette tâche est assumée par le secrétariat du sous-ministre de la Justice.

TRAVAUX PUBLICS—LE SERVICE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Question n° 2059—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, combien a coûté l'exploitation du Service des rapports et documents parlementaires du ministère des Travaux publics?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Au cours de l'année financière 1974-1975, voici ce qu'a coûté l'exploitation de la Section des rapports et documents parlementaires: Traitement (2 années-hommes) et frais connexes, \$29,465.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS—LE SERVICE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Question n° 2064—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, combien a coûté l'exploitation du Service des rapports et documents parlementaires du ministère des Transports?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Année fiscale 1974-1975: \$36,000.